Royaume d'Araucanie et de Patagonie
Éclairage sur les événements récents au sein du Royaume

Après le règne trop court d'Antoine IV, l'élection en 2018 de Frédéric Luz avait suscité l'adhésion des sympathisants de l'Araucanie-Patagonie. Il semblait l'homme de la situation pour prolonger l'oeuvre de ses prédécesseurs en insufflant un nouvel élan au Royaume.

Hélas, très rapidement, il fallut se rendre à l'évidence : le nouveau prince Frédéric Ier ne brillait que par son silence. À plusieurs reprises, les membres des conseils attirèrent respectueusement son attention sur la nécessité d'une communication réussie et chaleureuse. Pour toute réponse, Frédéric annulait, sans consultation aucune, d'abord la cérémonie de janvier 2023 à la mémoire des princes défunts, puis la réunion d'anniversaire prévue fin avril et enfin la fête de Sainte Rose de Lima en août. Malgré de nombreuses sollicitations, en cinq ans il n'a jamais organisé de réunions des Conseils du Royaume. Plus grave, il s'est totalement désintéressé du peuple mapuche, ne daignant pas même saluer la mémoire du cacique Lorenzo Salvador Cejas Pincén, vénérable Conseiller du Royaume, mort à 83 ans en 2021.

Ainsi, non seulement Frédéric ne tint aucun compte du désappointement des sympathisants, mais il prit ombrage des remarques justifiées qu'on lui faisait. Tant et si bien que, à sa seule initiative, les relations en vinrent à se dégrader avec les institutions du Royaume et leurs membres. Par ailleurs, il procédait à la nomination de personnes – au profil parfois assez étonnant et jusque-là tout à fait étrangères à la vie de l'Araucanie – sans aucune concertation. Au-delà du cercle des cadres du Royaume, lors des festivités de la dernière Sainte Rose de Lima, en août 2022, à Tourtoirac, son comportement a profondément choqué l'ensemble de l'assistance.

Tout cela serait resté dans le huis clos des instances du Royaume si, le 13 mars 2023, au mépris de la courtoisie et surtout des intérêts de l'Araucanie, Frédéric n'avait publié et diffusé sur les réseaux sociaux une déclaration assortie d'accusations mensongères et calomnieuses mettant en cause certains membres des Conseils parmi les plus anciens, ceux-là mêmes qui l'avaient élu. Au mépris de la Constitution de 1860, il prononçait leur destitution sans explications ni justifications. Ce n'est que devant la menace d'une plainte en diffamation qu'il s'empressait de retirer ses déclarations (dont on a pris soin de conserver les copies).

Ayant constaté les dérives persistantes de Frédéric, et ne voyant aucune solution alternative, les conseillers se sont résolus, en dernier recours, et afin de préserver l'image du Royaume, à envisager sa destitution. Elle a été votée à la majorité absolue des deux Conseils, réunis en Parlement, le 12 avril 2023, selon le principe énoncé par saint Thomas d'Aquin dans son *De Regno*, qu'une société a le droit de déposer le roi « qu'elle s'est donné, même à titre héréditaire, parce qu'en se conduisant en mauvais prince, dans le gouvernement de l'État, il a

mérité que ses sujets brisassent le pacte d'obéissance ». *A fortiori*, une « royauté élective » implique encore plus indiscutablement la capacité pour les mandats de révoquer l'élu en cas de manquement grave. À cet égard, l'Histoire nous donne de nombreux exemples, d'Henri de Valois, souverain élu de Pologne, au doge de Venise qui pouvait être déposé par le Conseil des Dix.

Les conseillers décidèrent ensuite l'élection d'un nouveau prince et choisirent Philippe Delorme devenu le même jour IXe prince d'Araucanie et de Patagonie sous le nom de Philippe II. Chacun connaît ses travaux, sa personnalité et son long compagnonnage avec le Royaume, l'immense majorité de la communauté araucanienne s'est ralliée à ce choix judicieux. Les anciens du Royaume et l'ONG *Auspice Stella*, qui organise concrètement le soutien au peuple mapuche, se sont aujourd'hui placés sous l'autorité de Philippe II.

Après ces difficultés – heureusement maintenant surmontées– l'avènement de Philippe II marque un nouveau départ pour le Royaume d'Araucanie et de Patagonie. Celui-ci va reprendre ses activités, tant dans son fonctionnement mémoriel pour maintenir la flamme allumée par Orélie-Antoine, il y a plus de 160 ans, que dans son action humanitaire en faveur du peuple mapuche qui n'en n'a jamais eu autant besoin.

ROYAUME D'ARAUCANIE ET DE PATAGONIE